

Modalités de collaboration avec le Service d'endocrinologie, diabétologie et métabolisme

Généralités

La prise en charge des maladies endocriniennes est en grande partie ambulatoire et le Service d'endocrinologie, diabétologie et métabolisme du CHUV (EDM) promeut la collaboration avec les médecins externes pour les patient·e·s présentant des pathologies complexes et/ou rares, s'engage à proposer une formation continue aux médecins externes et offre la possibilité d'inclure des patient·e·s dans des protocoles de recherche.

Organisation clinique

Le Service EDM offre des soins spécialisés et ultra-spécialisés pour les patient.e.s qui en nécessitent.

Les médecins externes peuvent nous solliciter pour un avis et/ou une consultation formelle pour des cas complexes après obtention de l'accord du·de la patient·e et en l'informant qu'il peut en découler une prestation CHUV facturée à son assurance maladie selon la LAMal.

Le médecin externe, lorsqu'il sollicite un deuxième avis, reste le médecin responsable de la prise en charge. Ci-après, il·elle est qualifié·e de « médecin référent·e », sauf si : (i) Le·la médecin référent·e souhaite déléguer la suite de la prise en charge à notre Service moyennant accord préalable du·de la patient·e; dans ce cas il le précise par demande écrite adressée au CHUV ; (ii) le la patient·e décide d'être suivi·e exclusivement à notre Service.

Lorsqu'un·e patient·e est référé·e auprès de notre Service dans l'une des hypothèses évoquées ci-dessus, le·la médecin référent·e informe par écrit le·la patient·e de la transmission de ses données médicales à notre Service et nous communique l'identité complète du·de la patient·e, son domicile et numéro de téléphone, son numéro AVS ainsi que le nom et numéro d'assuré·e de son assurance maladie selon la LAMal.

Si le·la médecin référent·e le souhaite, et sous réserve des deux situations évoquées ci-dessus sous (i) et (ii), il·elle participe aux colloques pluridisciplinaires professionnels qui ont lieu au CHUV concernant les patient·e·s qu'il a référé·e·s – étant précisé que le·la médecin référent·e ne perçoit du CHUV aucun montant pour cette participation ni pour aucune prestation.

En cas d'examens spécialisés souhaités dans notre Service et autorisés par le·la patient·e tels que décrits ci-dessus (par exemple, tests dynamiques), le·la médecin référent·e transmet les données médicales pertinentes à un·une médecin cadre du Service. Le·la médecin cadre examinera le dossier et rencontrera le·la patient·e pour une consultation qui se fera selon les modalités du Service et pourra inclure la présence de médecins en formation. Les investigations indiquées seront discutées avec le médecin référent et les résultats interprétés par le·la médecin cadre qui les transmettra au·à la patient·e ainsi qu'au·à la médecin référent·e. Le résultat de l'investigation peut également faire l'objet d'une discussion au sein d'une consultation conjointe en présence du·de la

patient·e, ou d'un rencontre clinique ou colloque multidisciplinaire professionnel si le·la médecin référent·e et/ou le·la médecin cadre en font la demande.

Pour les cas référés à notre Service, le·la médecin référent·e reçoit les rapports des colloques pluridisciplinaires ainsi que tout autre rapport de consultation avec investigations complémentaires.

Les médecins externes peuvent adresser leurs patient·e·s aux différents cours dispensés dans le secteur diabétologie de notre Service, après entente préalable pour chaque cas avec le·la médecin responsable.

La prise en charge des patient·e·s dans notre Service se fait sur un mode interdisciplinaire (médecins, infirmier·ère·s, diététicien·ne·s, et psychologues). Les médecins externes peuvent adresser leurs patient·e·s à un·e médecin cadre de notre Service pour organiser une telle prise en charge, incluant une prise en charge médicale.

Responsabilité médicale

Pour les patient·e·s suivis par les médecins externes, la responsabilité médicale de la prise en charge endocrinologique du·de la patient·e incombe à son·sa médecin référent·e. Si une consultation médicale avec investigations supplémentaires a lieu dans notre Service, le·la médecin cadre de notre Service est responsable de la prise en charge durant le séjour du·de la patient·e dans le Service.

Pour ce qui concerne le régime de responsabilité applicable à la recherche, il est renvoyé aux dispositions légales topiques.

Recherche clinique

Le Service EDM s'investit dans la recherche clinique et expose dans la cadre des rencontres cliniques avec les médecins externes ainsi que sur son site internet les projets cliniques en cours.

Les patient·e·s qui ne sont pas suivi·e·s au CHUV peuvent être informé·e·s, par leur médecin référent, des protocoles de recherche en cours au sein de notre Service et de leur possibilité d'y participer. Le·la médecin référent·e adresse alors le·la patient·e à l'investigateur·trice principal·e de l'étude respective pour les modalités pratiques de participation. Les médecins de notre Service peuvent également informer les patient·e·s référé·e·s de la recherche clinique en cours.

Pour les projets de recherche, notre Service recrute également des participant·e·s éligibles par tout autre biais en conformité avec le protocole accepté par la commission d'éthique compétente. Il est de la responsabilité du·de la patient·e de partager ou non sa participation à une étude clinique avec son médecin traitant.

Pour les patient·e·s référé·e·s à notre Service pour la recherche clinique, le·la médecin référent·e est informé·e par l'investigateur·trice principal·e de l'étude respective des résultats (notamment suite à une analyse biologique ou génétique), si le patient donne son autorisation.

Formation continue

Le Service EDM s'investit dans la formation continue afin d'offrir un partage des connaissances dans le cadre de colloque de discussion, de colloque de formation ou autres événements.

Nous invitons les médecins externes à participer aux événements suivants :

- Un colloque organisé par notre Service à intervalles réguliers, avec un orateur interne ou externe au CHUV reconnu par les Sociétés Suisses d'Endocrinologie et Diabétologie (SSED) et de Médecin Interne (SSMI).
- Un colloque de discussion de cas, qui se réunit à intervalles réguliers. Ce colloque permet un échange facilité de connaissances entre les médecins installés en cabinet, les médecins des hôpitaux régionaux et cliniques, ainsi que les médecins de notre Service. Le colloque a lieu au CHUV et est ouvert à tous les médecins externes susmentionnés ainsi qu'aux médecins installés dans d'autres cantons. Les horaires et modalités de participation et de présentation des cas sont précisées sur notre site internet.
- Des symposiums sur des thèmes d'endocrinologie-diabétologie-obésité-lipides organisés par notre Service. Les « Year in » (endocrinologie-diabétologie-obésité-lipides) organisés chaque année afin de discuter les meilleures publications de recherche de l'année précédente ainsi que et les nouveaux traitements dans le domaine.